

OBJET : Appel aux candidatures pour les emplois vacants dans les fonctions 1 à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts et Universités de la Communauté française (année académique 2006-2007).
Réseaux : Communauté française, Universités
Niveaux & Services : tous niveaux

A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

A Messieurs les Recteurs des Universités organisées et subventionnées par la Communauté française ;

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres des services d'inspection ;

Aux syndicats du personnel enseignant.

Autorités : A.G.P.E.
Gestionnaires : A.G.P.E.
Personnes-ressources : Mr Michel DUHAUT

Signataire : Bernard GORET

Renvoi(s) :
Nombre de pages : 33
Téléphones pour duplicata : 02/413.38.51
Mots-clés :

Aux chefs des établissements
d'enseignement de la
Communauté française

Bruxelles, le 24 mars 2006

Réf : 03/MD/APPEL-ESA

OBJET : Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française (année académique 2006-2007).

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 24 mars 2006, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants correspondant aux fonctions à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française (année académique 2006-2007).

J'attire votre attention sur le fait que ces demandes doivent être introduites, à peine de nullité, par lettre recommandée à la poste, le 24 avril 2006 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Ministère de la Communauté française - Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française - Boulevard Léopold II, 44 - bureau 0E008 - 1080 BRUXELLES.**

Je vous signale que **l'avis qui est publié au Moniteur belge du 24 mars 2006 constitue la seule source d'information officielle.** La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

Je vous invite toutefois à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

Je vous informe également qu'une modification importante est intervenue dans la procédure habituelle. En effet, afin d'éviter d'imposer à un nombre important de candidats la présentation d'un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs, il vous appartiendra de le réclamer ultérieurement aux seuls postulants, qui après examen de leur candidature, auront été retenus préalablement par votre conseil d'administration et avant de la proposer à la décision ministérielle.

A l'avance je vous en remercie.

Le Directeur général adjoint,

Vous pouvez obtenir tout renseignement au sujet du présent appel auprès des n° suivants : 02/413.38.51 - 02.413.37.88

Bernard GORET

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidatures pour les emplois vacants et les mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française
(année académique 2006-2007)

* * *

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions des l'articles 100 à 102 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants)⁽¹⁾.

Il vise les emplois vacants des fonctions d'assistant, d'accompagnateur, de professeur et certains mandats de conférencier⁽²⁾ à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Communauté française.

Ces fonctions sont définies aux articles 69 et 75 du décret du 20 décembre 2001, précité :

1. ASSISTANT

La fonction d'assistant est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à durée déterminée :

- a) dans le domaine de la musique : pour un terme d'une année académique renouvelable cinq fois ;
- b) dans les autres domaines : pour un terme de deux années académiques renouvelable deux fois.

2. ACCOMPAGNATEUR

La fonction d'accompagnateur est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

3. PROFESSEUR

La fonction de professeur est exercée au type long et au type court dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

4. CONFERENCIER

La fonction de conférencier est exercée au type long et au type court dans le cadre d'un mandat publié au Moniteur lorsque le cours est présent à la grille horaire des étudiants et qu'aucun professeur n'enseigne le même cours.

Les emplois vacants en 2006-2007 dans chacune des Ecoles supérieures des Arts organisées par la Communauté française figurent dans les listes reprises ci-après.

Les candidats sont avertis du fait que le volume indiqué est susceptible d'être réduit en début d'année académique en fonction de l'évolution de la population étudiante.

Le signe * suivant un emploi de professeur ou d'accompagnateur indique que cet emploi vacant est actuellement occupé par un candidat qui, pour autant qu'il pose sa candidature et fasse l'objet d'un rapport positif du directeur, pourra bénéficier de la priorité prévue à l'article 111 du même décret.

L'intitulé générique du cours est conforme à l'Arrêté de classement des cours.

S'il échet, la spécialité est indiquée suivant l'Arrêté de classement des cours.

L'indication *** dans la case « remarque » signifie qu'il s'agit d'un cours réputé « individuel ».

* * *

1. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Conservatoire royal de musique de Bruxelles
rue de la Régence 30
1000 BRUXELLES

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
06.1.4.2.3.01	4-Professeur type long	2-MUS	3-Technique	Acoustique		1	12	*
06.1.4.2.1.02	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Chant		6	12	*
06.1.4.2.1.03	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Chant jazz		4	12	*
06.1.4.2.1.04	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Direction d'orchestre		6	12	
06.1.4.2.1.05	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Formation musicale		4	12	
06.1.4.2.1.06	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument harmonique jazz	Vibraphone	1	12	
06.1.4.2.1.07	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument jazz	Batterie	1	12	
06.1.4.2.1.08	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Flûte traversière y compris piccolo	12	12	
06.1.4.2.1.09	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument (musique ancienne)	Flûte traversière baroque et classique (traverso)	2	12	*
06.1.4.2.1.10	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Harpe	3	12	*
06.1.4.2.1.11	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument (musique ancienne)	Viole de gambe	2	12	*
06.1.4.2.1.12	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Violon	2	12	
06.1.4.2.1.13	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Violon	2	12	
06.1.4.2.1.14	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument (musique ancienne)	Violon baroque	6	12	*
06.1.4.2.1.15	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Violoncelle	1	12	
06.1.4.2.1.16	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Violoncelle	1	12	
06.1.4.2.1.17	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	2	12	
06.1.4.2.3.18	4-Professeur type long	2-MUS	3-Technique	Marketing		1	12	*
06.1.4.2.1.19	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		8	12	
06.1.4.2.1.20	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		6	12	
06.1.4.2.3.21	4-Professeur type long	2-MUS	3-Technique	Tempéraments et accords		2	12	*
06.1.4.2.2.22	4-Professeur type long	2-MUS	2-Général	Histoire comparée des arts		2	12	*
06.1.5.2.1.23	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Analyse et écritures	Écritures approfondies	90	600	
06.1.5.2.1.24	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Analyse et écritures	Écritures approfondies	90	600	
06.1.5.2.1.25	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Chant	Initiation aux techniques vocales	60	600	
06.1.5.2.1.26	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Piano (chanteurs)	270	600	
06.1.5.2.1.27	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Clavier 2e instrument	120	600	
06.1.5.2.2.28	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	Encyclopédie de la musique		15	600	
06.1.5.2.1.29	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Ensemble jazz	Ensemble jazz et big band	60	600	
06.1.5.2.1.30	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Instrument mélodique jazz	Trompette	120	600	

06.1.5.2.1.31	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Instrument mélodique jazz	Violon	60	600	
06.1.5.2.1.32	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Instrument (musique ancienne)	Basson baroque et classique	60	600	
06.1.5.2.1.33	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Instrument (musique ancienne)	Violoncelle baroque	60	600	
06.1.5.2.2.34	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	Langues étrangères	Allemand	150	600	
06.1.5.2.2.35	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	Langues étrangères	Italien	150	600	
06.1.5.2.2.36	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	Langues étrangères	Anglais	30	600	
06.1.5.2.1.37	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Lecture et transposition	Bois	270	600	
06.1.5.2.1.38	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Orchestre		30	600	
06.1.5.2.1.39	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Orchestre		30	600	
06.1.5.2.1.40	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Orchestre		30	600	
06.1.5.2.3.41	5-Conférencier	2-MUS	3-Technique	Organologie		15	600	
06.1.5.2.1.42	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	Pratique de l'art lyrique (stages)		40	600	
06.1.2.2.1.43	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Analyse et écritures	Écritures	4	10	
06.1.2.2.1.44	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Analyse et écritures	Écritures	2	10	
06.1.2.2.1.45	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Chant		3	10	
06.1.2.2.1.46	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Chant		2	10	
06.1.2.2.1.47	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Chant		2	10	
06.1.2.2.1.48	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Chant		1	10	
06.1.2.2.1.49	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument harmonique jazz	Guitare	1	10	
06.1.2.2.1.50	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument harmonique jazz	Piano	1	10	
06.1.2.2.1.51	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Harmonie pratique		1	10	
06.1.2.2.1.52	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Harmonie pratique		1	10	
06.1.2.2.1.53	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Clarinette	1	10	
06.1.2.2.1.54	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Clarinette	1	10	
06.1.2.2.1.55	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Clarinette	2	10	
06.1.2.2.1.56	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Flûte traversière y compris piccolo	3	10	
06.1.2.2.1.57	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Flûte traversière y compris piccolo	3	10	
06.1.2.2.1.58	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Guitare	3	10	
06.1.2.2.1.59	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Piano	3	10	
06.1.2.2.1.60	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Piano	1	10	
06.1.2.2.1.61	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Violon	1	10	
06.1.2.2.1.62	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Instrument	Violoncelle	1	10	
06.1.2.2.1.63	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	1	10	
06.1.2.2.1.64	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	3	10	
06.1.2.2.1.65	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Lecture et transposition	Piano	3	10	
06.1.2.2.1.66	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Lecture et transposition	Piano	1	10	
06.1.2.2.1.67	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Lecture et transposition	Piano	1	10	

06.1.2.2.1.68	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Lecture et transposition	Piano	2	10	
06.1.2.2.1.69	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		1	10	
06.1.2.2.1.70	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		1	10	
06.1.2.2.1.71	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		1	10	
06.1.2.2.1.72	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		5	10	
06.1.2.2.1.73	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		5	10	
06.1.2.2.1.74	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		2	10	
06.1.4.3.1.75	4-Professeur type long	3-TAP	1-Artistique	Art dramatique		12	12	*
06.1.4.3.3.76	4-Professeur type long	3-TAP	3-Technique	Encyclopédie du spectacle		1	12	*
06.1.4.3.3.77	4-Professeur type long	3-TAP	3-Technique	Phonétique		6	12	*
06.1.4.3.3.78	4-Professeur type long	3-TAP	3-Technique	Technique des spectacles		2	12	*
06.1.5.3.3.79	5-Conférencier	3-TAP	3-Technique	Histoire des spectacles		60	600	
06.1.5.3.2.80	5-Conférencier	3-TAP	2-Général	Introduction aux politiques de la culture		30	600	
06.1.2.3.1.81	2-Assistant	3-TAP	1-Artistique	Art dramatique		6	10	
06.1.2.3.1.82	2-Assistant	3-TAP	1-Artistique	Art dramatique		6	10	
06.1.2.3.1.83	2-Assistant	3-TAP	1-Artistique	Art dramatique		2	10	
06.1.2.3.1.84	2-Assistant	3-TAP	1-Artistique	Déclamation		3	10	
06.1.2.3.1.85	2-Assistant	3-TAP	1-Artistique	Déclamation		3	10	
06.1.5.2.3.86	5-Conférencier	2-MUS	3-Technique	Aspects légaux et juridiques		15	600	
06.1.2.3.1.87	2-Assistant	3-TAP	1-Artistique	Art dramatique		1	10	
06.1.2.3.1.88	2-Assistant	3-TAP	1-Artistique	Déclamation		3	10	

2. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Conservatoire royal de musique de Liège
rue Forgeur 14
4000 LIEGE

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
06.2.4.2.1.01	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Guitare		8	12	*
06.2.4.2.1.02	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Violon		4	12	*
06.2.4.2.1.03	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Basson		2	12	*
06.2.4.2.3.04	4-Professeur type long	2-MUS	3-Technique	Marketing		1	12	*
06.2.4.2.1.05	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Composition	Composition mixte, informatique musicale et musique assistée par ordinateur	5	12	
06.2.4.2.2.06	4-Professeur type long	2-MUS	2-Général	Acoustique		1	12	
06.2.4.2.1.07	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Improvisation		4	12	
06.2.4.2.1.08	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Formation musicale		6	12	
06.2.4.2.1.09	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Alto		2	12	***
06.2.4.2.1.10	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		3	12	
06.2.4.2.1.11	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		2	12	
06.2.4.2.1.12	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	Violon		2	12	***
06.2.2.2.1.13	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Accompagnement au piano		1	10	***
06.2.2.2.1.14	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Alto		1	10	***
06.2.2.2.1.15	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Chant		2	10	***
06.2.2.2.1.16	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Clavier chanteurs		4	10	***
06.2.2.2.1.17	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Composition		1	10	***
06.2.2.2.1.18	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Composition		2	10	***
06.2.2.2.1.19	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Méthodologie de la formation musicale		1	10	
06.2.2.2.1.20	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Méthodologie de la formation musicale		1	10	
06.2.2.2.1.21	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		2	10	
06.2.2.2.1.22	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		2	10	
06.2.2.2.1.23	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		2	10	
06.2.2.2.1.24	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		1	10	
06.2.2.2.1.25	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Musique de chambre		2	10	
06.2.2.2.1.26	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Pratique de l'art lyrique		2	10	

06.2.2.2.1.27	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Trombone		2	10	***
06.2.2.2.1.28	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Trompette		2	10	***
06.2.2.2.1.29	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	Violon		1	10	***
06.2.5.2.2.30	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	Aspects légaux et juridiques		30	600	
06.2.5.2.2.31	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	Introduction à la philosophie		30	600	
06.2.5.2.2.32	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	Introduction à la psychologie		30	600	
06.2.5.2.2.33	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	Introduction à la sociologie		30	600	
06.2.5.2.2.34	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	Langues étrangères (italien chanteurs)		90	600	
06.2.5.2.2.35	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	Langues étrangères (allemand chanteurs)		90	600	
06.2.5.3.2.36	5-Conférencier	3-TAP	2-Général	Aspects légaux et juridiques de la culture		30	600	
06.2.5.3.2.37	5-Conférencier	3-TAP	2-Général	Histoire comparée des arts		60	600	

3. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Conservatoire royal de musique de Mons
rue de Nimy 7
7000 MONS

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
06.3.2.2.1.01	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	analyse et écritures	écritures	3	10	***
06.3.2.2.1.02	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	électroacoustique - acousmatique	composition acousmatique	3	10	***
06.3.2.2.1.03	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	électroacoustique - acousmatique	composition acousmatique	1	10	***
06.3.2.2.1.04	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	électroacoustique - acousmatique	composition acousmatique	1	10	***
06.3.2.2.1.05	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	improvisation		1	10	***
06.3.2.2.1.06	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	instrument	piano	2	10	***
06.3.2.2.1.07	2-Assistant	2-MUS	1-Artistique	musique de chambre		2	10	***
06.3.4.2.1.08	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	instrument	alto	3	12	***
06.3.4.2.1.09	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	instrument	flûte traversière y compris piccolo	1	12	***
06.3.4.2.1.10	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	instrument	hautbois y compris cor anglais	3	12	***
06.3.4.2.1.11	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	instrument	trombone y compris trombone basse	4	12	***
06.3.4.2.1.12	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	lecture et transposition	bois	4	12	***
06.3.4.2.1.13	4-Professeur type long	2-MUS	1-Artistique	musique de chambre		6	12	***
06.3.4.3.1.14	4-Professeur type long	3-TAP	1-Artistique	art dramatique		2	12	***
06.3.5.2.1.15	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	auditions commentées		120	600	
06.3.5.2.1.16	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	instrument	clavier 2nd instrument	60	600	***
06.3.5.2.1.17	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	instrument	contrebasse	90	600	***
06.3.5.2.1.18	5-Conférencier	2-MUS	1-Artistique	instrument	piano (chanteurs)	180	600	***
06.3.5.2.2.19	5-Conférencier	2-MUS	2-Général	encyclopédie de la musique		15	600	
06.3.5.2.3.20	5-Conférencier	2-MUS	3-Technique	anatomie et physiologie du système phonatoire		15	600	
06.3.5.2.3.21	5-Conférencier	2-MUS	3-Technique	marketing		30	600	
06.3.5.2.3.22	5-Conférencier	2-MUS	3-Technique	musique assistée par ordinateur		30	600	***
06.3.5.2.3.23	5-Conférencier	2-MUS	3-Technique	organologie		15	600	
06.3.5.2_3.2.24	5-Conférencier	2_3-M_T	2-Général	introduction à la philosophie		30	600	
06.3.5.2_3.2.25	5-Conférencier	2_3-M_T	2-Général	introduction à la psychologie générale		30	600	
06.3.5.2_3.2.26	5-Conférencier	2_3-M_T	2-Général	introduction à la sociologie générale		30	600	
06.3.5.2_3.3.27	5-Conférencier	2_3-M_T	3-Technique	aspects légaux et juridiques		15	600	

4. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Ecole nationale supérieure des Arts visuels de la Cambre
Abbaye de la Cambre 21
1000 BRUXELLES

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
06.4.4.1.3.01	4-Professeur type long	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Technologie du bois et des panneaux	1	12	*
06.4.4.1.3.02	4-Professeur type long	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Technologie du verre	1	12	*
06.4.4.1.3.03	4-Professeur type long	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Technologie des métaux	1	12	*
06.4.4.1.2.04	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Pratique sociale et professionnelle	Economie politique	1	12	*
06.4.4.1.2.05	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Histoire et actualités des arts	Cinéma	1	12	*
06.4.4.1.2.06	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Droit	Droit d'auteurs	1	12	*
06.4.4.1.2.07	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Sémiologie	Média	1	12	*
06.4.4.1.2.08	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Histoire	Générale	1	12	
06.4.4.1.2.09	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Littérature	Contemporaine	1	12	
06.4.4.1.2.10	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Histoire et actualités des arts	Design	1	12	
06.4.4.1.2.11	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Psychopédagogie	Générale	1	12	
06.4.4.1.1.12	4-Professeur type long	1-APVE	1-artistique	Gravure	Atelier	12	12	*
06.4.4.1.1.13	4-Professeur type long	1-APVE	1-artistique	Communication graphique et visuelle	Atelier	2	12	
06.4.4.1.1.14	4-Professeur type long	1-APVE	1-artistique	Dessin	Dessin et moyens d'expression	3	12	*
06.4.4.1.1.15	4-Professeur type long	1-APVE	1-artistique	Dessin	Modèle vivant	6	12	*
06.4.4.1.1.16	4-Professeur type long	1-APVE	1-artistique	Céramique	Atelier	6	12	
06.4.4.1.1.17	4-Professeur type long	1-APVE	1-artistique	Cinéma d'animation	Atelier	12	12	*
06.4.4.1.3.18	4-Professeur type long	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Coupe-couture	6	12	
06.4.4.1.1.19	4-Professeur type long	1-APVE	1-artistique	Stylisme	Atelier	1	12	*
06.4.4.1.1.20	4-Professeur type long	1-APVE	1-artistique	Scénographie	Atelier	1	12	
06.4.4.1.1.21	4-Professeur type long	1-APVE	1-artistique	Dessin	Modèle vivant	3	12	*
06.4.4.1.1.22	4-Professeur type long	1-APVE	1-artistique	Restauration d'oeuvres d'art	Atelier	12	12	
06.4.2.1.1.23	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Arts numériques	Infographie	2	10	
06.4.2.1.1.24	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Arts numériques	Atelier	2	10	
06.4.2.1.1.25	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Céramique	Atelier	4	10	
06.4.2.1.1.26	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Cinéma d'animation	Atelier	2	10	

06.4.2.1.1.27	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Espaces urbains et ruraux	Atelier	2	10	
06.4.2.1.1.28	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Reliure	Atelier	1	10	
06.4.2.1.1.29	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Typographie	Atelier	1	10	
06.4.2.1.1.30	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Gravure	Atelier	1	10	
06.4.2.1.1.31	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Scénographie	Atelier	3	10	
06.4.2.1.1.32	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Design textile	Atelier	1	10	
06.4.2.1.1.33	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Sérigraphie	Atelier	3	10	
06.4.2.1.1.34	2-Assistant	1-APVE	1-artistique	Dessin	Modèle vivant	3	10	
06.4.5.1.3.35	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Technologie des matériaux composites	60	600	
06.4.5.1.2.36	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Ecriture	Scénario	90	600	
06.4.5.1.2.37	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Histoire et actualités des arts	Cinéma et image animée	30	600	
06.4.5.1.3.38	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Techniques d'impression	60	600	
06.4.5.1.3.39	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Typographie	60	600	
06.4.5.1.3.40	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Techniques fondamentales	30	600	
06.4.5.1.2.41	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Sciences et sciences appliquées	Ergonomie-physiologie	60	600	
06.4.5.1.3.42	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Gravure, impression	60	600	
06.4.5.1.3.43	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Lumières	30	600	
06.4.5.1.3.44	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Photographie N/B	30	600	
06.4.5.1.2.45	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Histoire et actualités des arts	Technologie de la peinture flamande	45	600	
06.4.5.1.3.46	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Matériaux de synthèse-pigments	45	600	
06.4.5.1.3.47	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Histoire de l'outillage	30	600	
06.4.5.1.3.48	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Anatomie et identification du bois	15	600	
06.4.5.1.2.49	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Histoire et actualités des arts	Polychromie des sculptures	30	600	
06.4.5.1.2.50	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Conservation et restauration	Peintures anciennes : liants, vernis, solvants	60	600	
06.4.5.1.3.51	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Technologie du bois et des panneaux	60	600	
06.4.5.1.2.52	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Histoire et actualités des arts	Théorie de la restauration	30	600	
06.4.5.1.2.53	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Sciences et sciences appliquées	Chimie de base	30	600	
06.4.5.1.3.54	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Construction	15	600	
06.4.5.1.3.55	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Image numérique	30	600	
06.4.5.1.2.56	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Littérature	Analyse de textes	30	600	
06.4.5.1.2.57	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Histoire et actualités des arts	Arts de la scène	30	600	
06.4.5.1.2.58	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Actualités culturelles	Arts contemporains	30	600	
06.4.5.1.2.59	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Actualités culturelles	Arts contemporains	30	600	
06.4.5.1.2.60	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Actualités culturelles	Arts contemporains	30	600	

06.4.5.1.2.51	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Actualités culturelles	Arts contemporains	30	600	
06.4.5.1.2.62	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Histoire et actualités des arts	Livre, illustration	30	600	
06.4.5.1.2.63	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Actualités culturelles	Actualité du design	30	600	
06.4.5.1.3.64	5-Conférencier	1-APVE	3-Technique	Techniques et technologies	Production	30	600	
06.4.5.1.2.65	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Sciences humaines et sociales	Sociologie de l'art	20	600	
06.4.5.1.2.66	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Histoire et actualités des arts	Analyse de l'image	30	600	
06.4.5.1.2.67	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Sciences de gestion	Marketing	30	600	
06.4.5.1.2.68	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Méthodologie	Du Mémoire	30	600	

5. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de Mons
rue des Sœurs Noires 4A
7000 MONS

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
06.5.4.1.1.01	4-Professeur type long	1-APVE	1-Artistique	Dessin	Atelier	6	12	
06.5.4.1.1.02	4-Professeur type long	1-APVE	1-Artistique	Dessin	Atelier	3	12	
06.5.4.1.1.03	4-Professeur type long	1-APVE	1-Artistique	Dessin	Atelier	2	12	
06.5.4.1.1.04	4-Professeur type long	1-APVE	1-Artistique	Dessin	Atelier	2	12	
06.5.4.1.1.05	4-Professeur type long	1-APVE	1-Artistique	Dessin	Atelier	2	12	
06.5.4.1.1.06	4-Professeur type long	1-APVE	1-Artistique	Dessin	Dessin et moyens d'expression	3	12	
06.5.4.1.1.07	4-Professeur type long	1-APVE	1-Artistique	Peinture	Atelier	3	12	*
06.5.4.1.1.08	4-Professeur type long	1-APVE	1-Artistique	Structure formelle	De l'option	2	12	*
06.5.4.1.2.09	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Actualités culturelles	Arts contemporains	2	12	*
06.5.4.1.2.10	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Actualités culturelles	Arts contemporains	1	12	*
06.5.4.1.2.11	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Histoire et actualité des arts	Art contemporain	2	12	*
06.5.4.1.2.12	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Histoire et actualité des arts	Histoire et histoire des arts	6	12	*
06.5.4.1.2.13	4-Professeur type long	1-APVE	2-Général	Psycho pédagogie	Général	8	12	*
06.5.4.1.3.14	4-Professeur type long	1-APVE	3-Technique	Ecriture	Scénario et Story board	1	12	*
06.5.4.1.5.15	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Architecture	Equipement	60	600	
06.5.4.1.5.16	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Architecture	Equipement	30	600	
06.5.4.1.5.17	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Architecture	Théorie de l'architecture	90	600	
06.5.4.1.5.18	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Droit	Notions de législation et de droit	30	600	
06.5.4.1.5.19	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Histoire et actualité des media	Théorie de la communication	60	600	
06.5.4.1.5.20	5-Conférencier	1-APVE	2-Général	Sciences humaines et sociales	Introduction au langage de la sociologie de l'art	60	600	

6. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Institut national supérieur des arts du spectacle et techniques de diffusion (INSAS)
rue Thérésienne 8
1000 BRUXELLES

Emploi n°	Fonction	Identification du cours à conférer			Spécialité	Volume	Diviseur	Remarques
		Domaine	Catégorie	Générique				
06.6.3.4.1.01	3-Professeur type court	4-ASTDC	1-Artistique	Réalisation et production cinéma	Réalisation	1	16	*
06.6.3.4.1.02	3-Professeur type court	4-ASTDC	1-Artistique	Montage et pratique scripte	Montage Image	1	16	
06.6.3.4.1.03	3-Professeur type court	4-ASTDC	1-Artistique	Montage et pratique scripte	Montage Image	1	16	
06.6.3.4.1.04	3-Professeur type court	4-ASTDC	1-Artistique	Prise de son et traitement du Son	Prise de son	1	16	
06.6.3.4.1.05	3-Professeur type court	4-ASTDC	1-Artistique	Prise de son et traitement du Son	Mixage synchrone	1	16	
06.6.3.4.1.06	3-Professeur type court	4-ASTDC	1-Artistique	Prise de son et traitement du Son	Renforcement sonore	1	16	
06.6.3.4.1.07	3-Professeur type court	4-ASTDC	1-Artistique	Montage et pratique scripte	Montage Son	1	16	
06.6.4.4.1.08	4-Professeur type long	4-ASTDC	1-Artistique	Réalisation et production cinéma	Réalisation	1	12	*
06.6.4.4.1.09	4-Professeur type long	4-ASTDC	1-Artistique	Interprétation	Orthophonie et phonétique	2	12	
06.6.4.4.1.10	4-Professeur type long	4-ASTDC	1-Artistique	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	5	12	
06.6.5.4.2.11	5-Conférencier	4-ASTDC	2-Général	Philosophie	Générale	30	600	
06.6.5.4.2.12	5-Conférencier	4-ASTDC	2-Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle	Droit appliqué aux arts du spectacle	30	600	
06.6.5.4.2.13	5-Conférencier	4-ASTDC	2-Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle	Droit appliqué aux arts du spectacle	60	600	
06.6.5.4.2.14	5-Conférencier	4-ASTDC	2-Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle	Psychologie générale	60	600	
06.6.3.4.3.15	3-Professeur type court	4-ASTDC	3-Technique	Théorie et pratique du Son	Techniques de traitement du Son	1	16	
06.6.3.4.3.16	3-Professeur type court	4-ASTDC	3-Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Informatique appliquée à l'audiovisuelle	1	16	
06.6.3.4.3.17	3-Professeur type court	4-ASTDC	3-Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Informatique appliquée à l'audiovisuelle	2	16	
06.6.3.4.3.18	3-Professeur type court	4-ASTDC	3-Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Informatique appliquée à l'audiovisuelle	1	16	
06.6.3.4.3.19	3-Professeur type court	4-ASTDC	3-Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Informatique appliquée à l'audiovisuelle	1	16	
06.6.3.4.3.20	3-Professeur type court	4-ASTDC	3-Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Electronique audio	1	16	
06.6.5.4.3.21	5-Conférencier	4-ASTDC	3-Technique	Evolution des formes artistiques	Récit littéraire	30	600	

Les emplois vacants⁽³⁾ des fonctions visés par le présent appel sont accessibles :

A. En ce qui concerne les fonctions d'accompagnateur et de professeur :

a) aux membres du personnel nommés à titre définitif :

DCA - par **changement d'affectation(4)** (pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi);

DM - par **mutation(5)**;

DEC - par **extension de charge(6)**.

b) aux membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée :

TDIEC - par **extension de charge**.

c) aux candidats à une désignation à titre temporaire :

CTDI - à durée indéterminée : seuls les candidats désignés à durée déterminée pour l'année académique 2005-2006 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 24 mars 2005 et les candidats désignés à durée déterminée pour l'année académique 2004-2005 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge du 24 mars 2004 dont la désignation a été reconduite à durée déterminée pour l'année académique 2005-2006 et qui occupent une fonction principale peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à condition que leur rapport sur la manière de servir établi par le directeur de l'Ecole supérieure des Arts porte la mention « a satisfait »;

(Les candidats désignés au cours de l'année académique 2005-2006 en vertu de l'article 105 du décret du 20 décembre 2001 ne sont pas concernés. Une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.)

CTDD - à durée déterminée.

B. En ce qui concerne les fonctions d'assistant et de conférencier:

aux candidats à une désignation.

Pour ces emplois, la numérotation est conçue comme suit et dans l'ordre : aa.e.f.d.c.nn

aa : année civile en cours (06)

e : n° de l'école (1=CRB ; 2=CRL ; 3=CRM ; 4=La Cambre ; 5=ESAPV ; 6=INSAS)

f : n° de la fonction → 1=accompagnateur ; 2=assistant ; 3=professeur type court ;
4=professeur type long ; 5=conférencier

d : n° d'identification du domaine → 1=APVE (Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace)

2=MUS (Musique)

3=TAP (Théâtre et Arts de la Parole)

4=ASTDC (Arts du Spectacle et Techniques de Diffusion)

c : n° d'identification de la catégorie → 1= Cours Artistiques ; 2= Cours Généraux ;

3= Cours Techniques

nn : numérotation continue pour les différents postes vacants répondant aux critères précédents

Conditions requises pour les candidats à une désignation à titre temporaire :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;

2° jouir des droits civils et politiques;

3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer visés à l'article 82 du décret du 20 décembre 2001 :

- Pour l'enseignement des cours généraux, nul ne peut exercer la fonction de professeur s'il n'est porteur d'un diplôme de docteur, de licencié conféré conformément aux dispositions du décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques ou d'ingénieur industriel ou d'architecte ou d'un titre de niveau universitaire délivré par une Haute Ecole organisée ou subventionnée ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.
- Pour l'enseignement des cours artistiques, nul ne peut exercer la fonction de professeur, d'accompagnateur ou d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur artistique ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.
- Pour l'enseignement des cours techniques, nul ne peut exercer la fonction de professeur ou d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

Le Gouvernement peut, sur avis favorable de la Commission de reconnaissance de notoriété créée par l'arrêté du 17 juillet 2002, accepter qu'une notoriété professionnelle, scientifique ou artistique, en relation avec la fonction et les cours à conférer, tienne lieu, à titre personnel, des titres exigés ci-avant.

La Commission donne son avis sur base d'un dossier que le candidat introduit. Ce dossier comprend notamment les documents relatifs à la carrière artistique, aux titres et mérites, à l'expérience utile du métier, de l'enseignement et de la pratique artistique, la mention des publications scientifiques ou artistiques et des travaux pédagogiques ainsi que des justifications d'expériences diverses.

En outre, les candidats pour les emplois de professeur de cours artistiques et d'accompagnateur doivent faire preuve d'une expérience utile hors enseignement de 5 ans dans une pratique artistique et les candidats pour les emplois de professeur de cours techniques doivent faire preuve d'une expérience utile hors enseignement de 2 ans.

4° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;

5° être de conduite irréprochable;

6° avoir satisfait aux lois sur la milice;

Document à annexer :

une copie du(des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis;

En cas de candidatures multiples :

Les différentes candidatures peuvent être envoyées au moyen du même envoi recommandé.

Cependant, si vous postulez à plusieurs emplois du présent appel, vous devez remplir un formulaire par emploi sollicité.

Par ailleurs, chaque formulaire devra être accompagné de l'ensemble des annexes demandées et être placé dans une enveloppe distincte sur laquelle vous indiquerez, dans le coin supérieur gauche :

- votre nom et prénom;
- l'Ecole supérieure des Arts sollicitée;
- le numéro de l'emploi sollicité.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus de remplir un formulaire et de fournir toutes les annexes pour chacun des emplois auxquels ils postulent.

ECOLE SUPERIEURE DES ARTS CONCERNEE PAR LE PRESENT FORMULAIRE

- | | | | |
|---|-----|---|-----|
| <input type="checkbox"/> Conservatoire Royal de Bruxelles | (1) | <input type="checkbox"/> Conservatoire Royal de Liège | (2) |
| <input type="checkbox"/> Conservatoire Royal de Mons | (3) | <input type="checkbox"/> ENSAV – La Cambre | (4) |
| <input type="checkbox"/> ESAPV Mons | (5) | <input type="checkbox"/> INSAS | (6) |

Je soussigné,

NOM PRENOM

Epouse de DATE NAISSANCE

Sexe Nationalité

Résidant,

Rue N° BP

Code postal : Localité :

Pays : Téléphone :

Souhaite postuler, dans l'établissement ci-dessus, l'emploi vacant suivant :

N° de l'emploi :

(Reprendre le numéro figurant dans la liste des emplois de l'appel)

Professeur type long Professeur type court

Accompagnateur Assistant Conférencier

Volume de la charge : Diviseur :

Et ceci, par :

Changement d'affectation⁽⁴⁾ – professeurs et accompagnateurs nommés (DCA)

Fonction à laquelle vous êtes nommé (indiquez la spécialité) :

Date de la nomination :

Ecole supérieure des Arts où vous étiez affecté à titre définitif lors de votre mise en disponibilité par défaut d'emploi :

Fonction y exercée :

Cours enseignés :

Volume de la charge :

Date de mise en disponibilité par défaut d'emploi :

Mutation⁽⁵⁾ – professeurs et accompagnateurs nommés (DM)

Fonction à laquelle vous êtes nommé (indiquez la spécialité) :

Date de la nomination :

Ecole supérieure des Arts où vous êtes affecté :

Fonction y exercée :

Cours enseignés :

Volume de la charge :

Extension de charge⁽⁶⁾ – professeurs et accompagnateurs

Vous êtes actuellement :

nommé à titre définitif depuis le(DEC)

désigné à durée indéterminée depuis le(TDIEC)

Ecole supérieure des Arts où vous êtes affecté :

Fonction y exercée :

Cours enseignés :

Volume de la charge actuelle⁽⁷⁾ :

Demande de désignation à durée indéterminée⁽⁸⁾ – professeurs et accompagnateurs

Vous avez été désigné dans la même Ecole supérieure des Arts le :

Numéro de l'emploi vacant lors de l'appel du 24.03.2005 :

Fonction :

Cours enseignés :

Volume de la charge :

Case réservée au directeur de l'établissement⁽⁹⁾ :

Lors de l'établissement du rapport sur la manière dont le membre du personnel s'est acquitté de sa tâche, établi conformément à l'article 111 du décret du 20 décembre 2001, le membre du personnel a reçu la mention :

A satisfait

A satisfait partiellement

N'a pas satisfait

À, le

(signature)

Demande de désignation à durée déterminée (professeurs et accompagnateurs) **et de désignation en qualité d'assistant ou de conférencier**

Etablissements d'enseignements où vous êtes affecté actuellement⁽¹⁰⁾ :

.....
.....
.....

Titres requis

Je suis titulaire des titres requis suivants :

<u>Dénomination</u>	<u>Spécialité</u>	<u>Date de délivrance</u>	<u>Etablissement</u>
---------------------	-------------------	---------------------------	----------------------

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

Joindre, sous peine de nullité, une copie de ces titres requis !

Si vous n'êtes pas titulaire du titre requis, êtes-vous en possession d'une reconnaissance de notoriété tenant lieu, à titre personnel, des titres nécessaires ?

Oui. Dans ce cas, elle devra être jointe à la présente.

Non. Dans ce cas, une demande doit être adressée à la Commission de notoriété.

Preuve de l'envoi de cette demande doit être jointe au présent envoi.

Eléments utiles

► A. Liste des publications scientifiques. (En cas d'absence, indiquez « NEANT »)

.....
.....
.....

Annexe(s) jointe(s)

► B. Relevé de vos diverses expériences professionnelles (En cas d'absence, indiquez « NEANT »)

.....
.....
.....

Annexe(s) jointe(s)

Curriculum vitae annexé

Expérience utile

Si vous postulez à un emploi d'accompagnateur ou de professeur pour les cours artistiques ou techniques, vous devez être en possession d'une décision du Gouvernement attestant votre expérience utile de 5 ans (accompagnateurs et professeurs de cours artistiques) ou de 2 ans (professeurs de cours techniques).

L'expérience utile susvisée est constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou public, il s'agit de l'expérience acquise – hors enseignement – par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique.

Etes-vous en possession de ce document pour le cours auquel vous postulez ?

Oui. Dans ce cas, le joindre en annexe.

Non. Vous avez alors l'obligation d'introduire une demande de reconnaissance de votre expérience utile à l'aide des formulaires ou des deux selon le cas reproduits en annexes B et C du présent appel et de l'adresser, accompagné du formulaire reproduit en annexe A, par lettre recommandée à la Poste à

Monsieur B. GORET, Président de la Commission de reconnaissance d'expérience utile

Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Bureau 3^E302 – Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles

ou de la déposer auprès de Madame KALIMBIRIRO, secrétaire de la Commission d'expérience utile, bureau 3^E320, contre accusé de réception.

Cette demande doit comporter tous les éléments permettant à la Commission d'émettre un avis en toute connaissance de cause ainsi que toutes les pièces de nature à contrôler ces éléments.

Une copie des documents envoyés ainsi que la preuve de l'envoi par recommandé ou l'accusé de réception en cas de dépôt doivent être jointes au présent formulaire.

Projet pédagogique et artistique

Si vous postulez à un emploi de professeur, d'accompagnateur ou d'assistant, vous avez l'obligation, sous peine de nullité de votre candidature, de joindre à la présente un projet pédagogique et artistique.

Le projet pédagogique et artistique, qui devra être annexé par tous les candidats pour chaque Ecole supérieure des Arts sollicitée, est un document écrit rédigé par les candidats à un recrutement et qui précise la manière dont seront rencontrées les missions de l'enseignement supérieur artistique telles que définies à l'article 3 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts ainsi que les dispositions du projet pédagogique et artistique de l'Ecole supérieure des Arts visé à l'article 5 de ce même décret.

Le projet pédagogique et artistique de l'Ecole supérieure des Arts est disponible, sur simple demande, auprès de l'Ecole concernée.

Etat des services prestés dans l'enseignement

Si vous avez presté des services dans l'enseignement de la Communauté française, l'annexe 1 doit être complétée

Déclaration finale

En signant ce formulaire de candidature, vous avez pris connaissance des conditions de recrutement et acceptez que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit valide qu'une fois que tous les documents nécessaires à la vérification des conditions de désignations nous soient parvenus et aient été vérifiés par nos services.

Vous avez pris connaissance du fait que les candidatures incomplètes, notamment celles qui ne comprendraient pas un projet pédagogique et artistique, ne seront pas jugées valables et ne seront pas examinées par les Commissions compétentes.

Aucun document envoyé après la date-limite de remise des candidatures ne sera accepté et transmis aux écoles concernées.

Fait à, le

(signature)

Ce formulaire est à envoyer – par lettre recommandée à la Poste – à :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 0^E008
1080 Bruxelles

AU PLUS TARD LE 24 AVRIL 2006
(Date de la Poste faisant foi)

Les candidats sont avertis que les documents remis à l'appui de leur candidature ne pourront pas être récupérés.

- (1) Une version coordonnée de ce texte est disponible sur le site www.cdadoc.cfwb.be.
- (2) La fonction de conférencier est exercée au type long et au type court dans le cadre d'un mandat lorsque le cours est présent à la grille horaire des étudiants et qu'aucun professeur n'enseigne le même cours.
- (3) **Emploi vacant** : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (cfr. article 2 du décret du 20.12.2001).
- (4) **Changement d'affectation** : la réaffectation, dans la même fonction et le même cours à conférer qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Ecole supérieure des Arts autre que celle où il est affecté à titre définitif (cfr. article 62 du décret du 20.12.2001).
- (5) **Mutation** : le transfert, dans la même fonction et le même cours à conférer que celui pour lequel il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel de l'Ecole supérieure des Arts où il est affecté vers une autre Ecole supérieure des Arts du même réseau (cfr. article 62 du décret du 20.12.2001).
- (6) **Extension de charge** : l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer, jusqu'à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée (cfr. article 62 du décret du 20.12.2001).
- (7) Pour laquelle vous êtes rémunéré, prestée en tant que définitif ou en tant que temporaire désigné pour une durée indéterminée dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer.
- (8) Accessible uniquement si vous avez fait l'objet, au cours de l'année académique 2005-2006, d'une désignation à titre temporaire à durée déterminée suite à l'appel au Moniteur du 24 mars 2005 et si vous acceptez une fonction principale.
- (9) On joindra à la déclaration : copie du rapport daté et visé par l'intéressé. Lorsque le rapport ne porte pas la mention « a satisfait » on joindra en annexe copie du procès-verbal de l'audition par le Conseil de Gestion Pédagogique du membre du personnel.
- (10) Indiquez si vous êtes temporaire (T, TDD, TDI) ou définitif (D), la fonction, les cours enseignés et le nombre d'heures ou le volume de la charge.

ANNEXE B

Ministère de la Communauté française

Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française

Reconnaissance d'expérience utile (articles 62,6°, 110, 235 et 365 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en ECOLES SUPERIEURES DES ARTS)

Attestation de services prestés soit dans un service ou un établissement public ou privé, soit dans un métier ou une profession, délivré par l'employeur.

Le soussigné (nom, prénom)

Grade

à l'établissement (dénomination et adresse du siège du service, de la société, de l'institution, etc)

numéro d'affiliation à l'O.N.S.S. :

agissant soit comme employeur, soit au nom ou avec l'autorisation de celui-ci, certifie que M

(nom, prénom de la personne qui sollicite l'attestation)

né à :, le

affilié à la caisse de pension (dénomination, adresse)

.....

sous le n° (preste) (a presté) sans interruption des services, en qualité de (grade ou fonction)

du au (date)

dans le(s) département(s)

(exemples : web-designer, graphiste, monteur, etc...) et qu'à ce(s) titre(s), il (donne) (a donné) entière satisfaction.

Le soussigné certifie sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

(signature)

A, le
(éventuellement, sceau de l'employeur).

ANNEXE C

Ministère de la Communauté française

Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française

Reconnaissance d'expérience utile (articles 62,6°, 110, 235 et 365 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en ECOLES SUPERIEURES DES ARTS)

Déclaration de services prestés par le soussigné dans une entreprise familiale ou d'activités exercées pour son propre compte

Le soussigné (nom, prénom)

né à, le

déclare (avoir exercé/exercer) le métier de

dans l'entreprise familiale, comme artiste artisan indépendant,

du (date) au (date)

à l'adresse suivante :

(éventuellement avec immatriculation au registre de commerce de

sous le n°).

ou déclare pouvoir apporter la preuve d'une pratique artistique dans le domaine de :

.....

Comme preuve de son allégation, il fournit les documents suivants :

(1)

.....

.....

Fait à, le

(signature)

(1) Exemples :

Certificat d'inscription au registre du commerce, attestation de l'autorité communale, du contrôleur des contributions, précisant les dates de début et de cessation des activités ou preuves de manifestations publiques, cartons d'invitation, programmes, articles de journaux datés, etc...

